

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2024-249 Règlement établissant la rémunération des membres du conseil

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un projet de règlement portant le numéro 2024-249 a été déposé et présenté par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois lors de sa séance ordinaire du 13 février 2024.

L'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, qui se tiendra à 19h30 à la Salle du Conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Le projet de règlement a pour but :

- 1) D'abroger et de remplacer tous les règlements antérieurs relatifs à la rémunération des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;
- 2) D'augmenter la rémunération des membres du conseil municipal de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, pour l'année 2024, la rémunération de base du maire sera de 15 291 \$ et celle des conseillers, de 5 097 \$. L'allocation de dépenses du maire sera de 7 646 \$ et celle des conseillers passera à 2 549 \$;
- 3) Pour chaque exercice financier qui suit celui de l'entrée en vigueur du règlement, la rémunération sera indexée à la hausse selon le pourcentage correspondant à la variation au mois correspondant de l'année précédente déclaré par Statistique Canada pour la région de Montréal, établi pour le mois d'octobre de chaque année;
- 4) Toutes les autres dispositions du règlement 2018-212 concernant la rémunération des élus restent inchangées.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau municipal durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 14^e jour de février 2024.

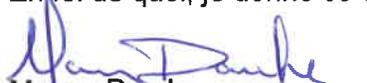


Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Manon Darche, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 14 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 février 2024.



Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe